

COMITE REGIONAL "PROVENCE"

REGLEMENTS

REGLES D'ENGAGEMENT POUR LES COMPETITIONS REGIONALES :

La date limite d'engagement est la date à laquelle les engagements doivent parvenir au Comité ou à l'organisateur.

Les engagements peuvent se faire soit par courrier au Comité (disquette), soit par courriel à : engagements-provence-natation@wanadoo.fr

■ Les engagements sous format pce doivent **parvenir au Comité trois jours** avant la date de la compétition.

■ Les engagements sous un autre format (papier, mail, excel, fax...) doivent **parvenir au Comité dix jours** avant la date de la compétition.

■ L'engagement sous format **pce** est au prix de **3.50 euros**.

■ Sous tout autre format l'engagement est au prix de **5 euros**.

Les règles d'engagement doivent être respectées (en particulier pour les séries d'appartenance, les catégories d'âge ou les règles de qualification).

Les informations fédérales données sur le calendrier régional (Coupe de France, Circuit Fédéral, N2, ...) sont indicatives. Seul le Spécial Règlement fédéral fait foi en la matière.

OFFICIELS :

Chaque club qui engage des licenciés sur une compétition doit fournir au moins un Officiel , deux pour un nombre de nageurs supérieur à 10 pour chaque réunion. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une **amende de 50 euros par réunion**.

Pour garantir le paiement de ces amendes les clubs devront fournir en début d'année sportive un chèque de caution de 150 euros. Si le chèque est débité pour manquement à la règle des officiels, le club fautif devra redéposer un chèque de caution. Tout club qui n'aura pas déposé son chèque de caution se verra refuser les engagements.

Les cas particuliers de manquement à cette règle (par exemple organisation sur plusieurs lieux de compétitions le même jour avec un club organisateur) sera traité par le Bureau ;

REGROUPEMENTS ET STAGES :

Le Comité Régional a plus particulièrement en charge la gestion des catégories minimes et cadets, en particulier pour la Coupe de France des Régions. Dans cet esprit la Commission Natation a bloqué des périodes pour des regroupements et stages.

Pour des raisons techniques ou financières ces stages pourront être déplacés ou annulés.

COMITE REGIONAL "PROVENCE"

PRINCIPES DE QUALIFICATION 2009/2012

Si la notion de série reste toujours vivante, l'appartenance à une série ne donne plus de qualification systématique pour un niveau de compétition, à l'exception de la série nationale senior qui vaut qualification pour les Championnats de France N1.

Nota : Pour appartenir à une série il faudra réaliser deux performances distinctes de la grille de série correspondante. Les compétitions de référence, permettant d'appartenir à une série sont les N1, les N2, les Championnats de France de Catégories d'âge, le Championnat de France des Jeunes, le Championnat Régional et les Compétitions internationales.

Les qualifications pour les compétitions nationales sont principalement obtenues dans les meetings interrégionaux de janvier, février et mars 2009.

L'accès à ces meetings est possible :

◇ Pour les nageurs de série régionale et supérieure à partir des compétitions régionales (quatre compétitions qualificatives dans le premier trimestre) puis éventuellement des compétitions départementales si l'on n'a pu se qualifier dans le premier trimestre. (trois compétitions maximum dans le deuxième trimestre).

◇ Pour les nageurs de série départementale ou inférieure ; ils devront pour participer aux compétitions régionales qualificatives passer par les compétitions départementales (trois compétitions dans le premier trimestre). Durant le deuxième trimestre ils pourront se qualifier directement aux compétitions interrégionales.

Deux règles :

Un nageur qualifié pour une compétition régionale pourra nager les nages sur lesquelles il s'est qualifié plus une.

Un benjamin 2^o année devra faire les temps de la grille minime 1 (en bassin de 25m).

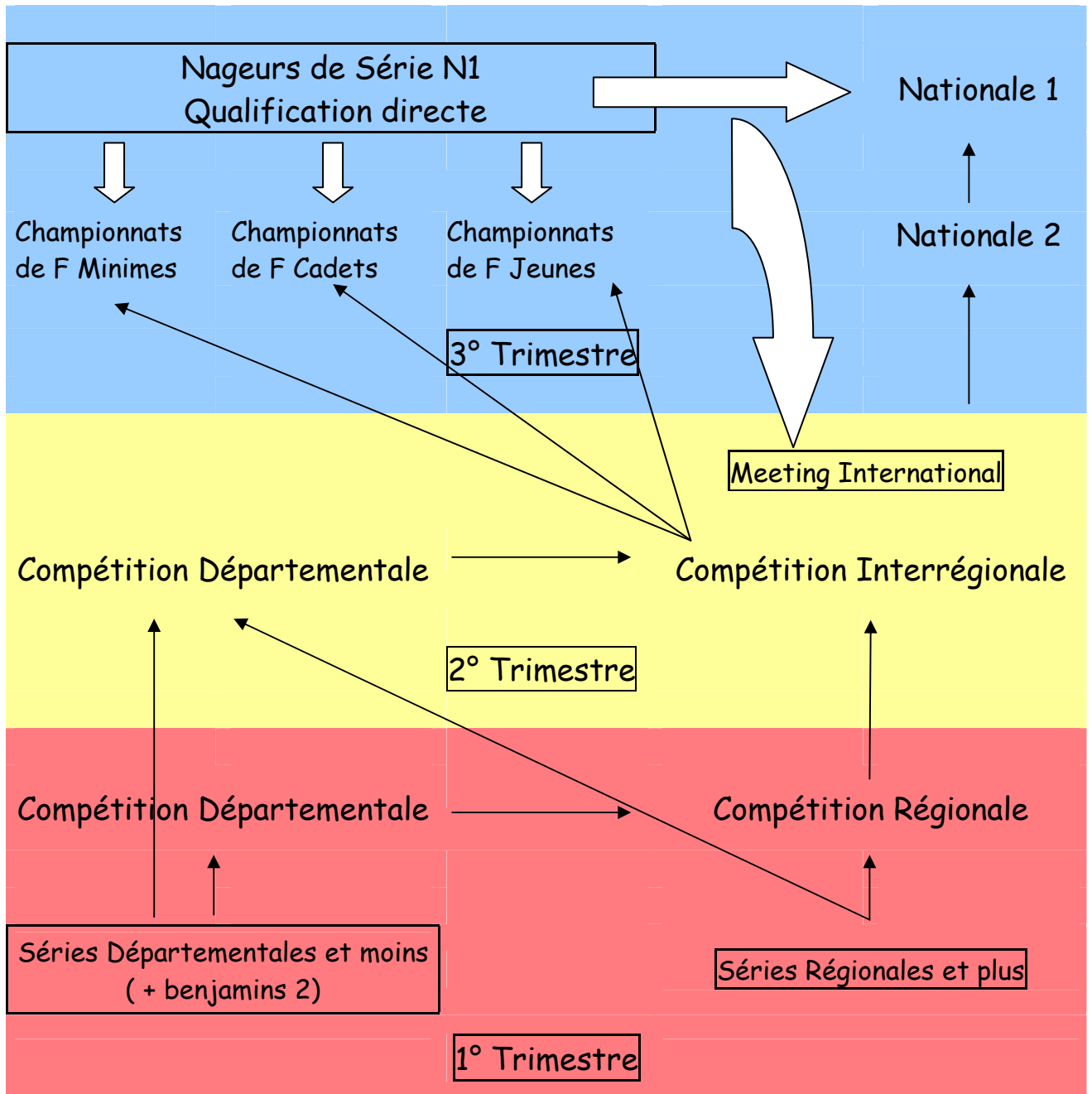
Les qualifications successives ont pour finalité

Soit la qualification aux Championnats de France N2. Les qualifiés aux N2 devront se qualifier aux N1 à la place (six premiers de chaque épreuve).

Soit la qualification aux Championnats de Catégorie d'âge (Minimes, Cadets et Jeunes).

COMITE REGIONAL "PROVENCE"

Schéma global du programme olympiade 2009 / 2012



Pour les grilles se reporter aux grilles par catégorie d'âge.

COMITE REGIONAL "PROVENCE"

CATEGORIES D'AGE - SAISON 2008/2009

AVENIR	9 ans et moins	2000 et après
POUSSIN	10 et 11 ans	1998 - 1999
BENJAMIN	12 et 13 ans	1996 - 1997
MINIME 1	14 ans	1995
MINIME 2	15 ans	1994
CADET 1	16 ans	1993
CADET 2	17 ans	1992
JUNIOR	18 à 20 ans	1989 - 1990- 1991
SENIOR	21 ans et plus	1988 et avant
MAITRE	25 ans et plus	1984 et avant